

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie  
outré-mer

**Décision n° 45807 du 4 novembre 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du commandement de la gendarmerie outre-mer – branche « personnel servant en ambassade »**

NOR : INTJ2025288S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 48455 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930013S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> novembre 2020 :

<b>Châtelet</b> Pascal	NIGEND : 121 142	NLS : 5 242 810
<b>Dermeche</b> Elhadj	NIGEND : 123 394	NLS : 5 244 918

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> novembre 2020 :

<b>Tanguy</b> Stéphane	NIGEND : 145 735	NLS : 8 004 094
------------------------	------------------	-----------------

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 novembre 2020.

*Le général de division,  
commandant la gendarmerie outre-mer,  
J.-M. DESCOUX*